



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt et unième session

Rome, 22 - 25 avril 2009

ÉLABORATION DE NORMES INTERNATIONALES POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS ET LA SANTÉ VÉGÉTALE – FOURNITURE DE CONSEILS SCIENTIFIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

I. Introduction

1. La FAO héberge les secrétariats de deux des trois organismes d'élaboration des normes internationales explicitement mentionnés dans l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Il s'agit de la Commission du Codex Alimentarius (Codex) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Avec l'accentuation du souhait des pays en développement de participer effectivement au processus de fixation des normes, il est de plus en plus nécessaire de garantir la transparence et l'exhaustivité du processus et d'assurer l'universalité de la fixation des normes internationales. L'établissement de normes, qui est une forme de gestion des risques, n'est pas un processus isolé. Il se fonde sur la collecte de données scientifiques et leur évaluation approfondie et en temps et en heure par des experts internationaux (évaluation des risques).

2. La FAO joue un rôle de premier plan dans la fourniture d'avis scientifiques au Codex et à la Convention internationale pour la protection des végétaux et dans le renforcement des capacités des pays pour leur permettre de collecter des données scientifiques de qualité représentatives de diverses situations géographiques, ce qui garantit la légitimité et la pertinence globales des normes du Codex et de la CIPV, et d'appliquer ces normes une fois qu'elles ont été adoptées. Le présent

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

document résume les tendances de la fourniture de conseils scientifiques et du renforcement des capacités en faveur de la fixation des normes internationales et les défis qu'ils rencontrent.

II. Fourniture d'avis scientifiques

3. Les conseils scientifiques fournis par la FAO sur les questions relatives à la santé végétale et à la sécurité sanitaire des aliments constituent une base essentielle de l'élaboration des normes, directives et codes de pratiques internationaux pour la Convention internationale pour la protection des végétaux et le Codex. Les avis fournis sont aussi utilisés par les États Membres de la FAO dans la gestion du risque phytosanitaire et des questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments à l'échelon national. Des évaluations internationales des risques fiables aident les pays à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Accord SPS de l'OMC, en particulier ceux qui ne disposent pas de l'expertise et des fonds nécessaires pour procéder à leurs propres évaluations des risques.

4. La FAO consacre des ressources importantes pour fournir des avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé des plantes et assurer son intégrité par l'application des principes fondamentaux de justesse, responsabilité, objectivité, équité, transparence et exhaustivité. Dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, des organismes d'experts déjà établis, des réunions d'experts ou des consultations ad hoc fournissent des avis scientifiques sur les dangers chimiques et biologiques dans les aliments et sur les pratiques et les technologies utilisées pour la production alimentaire. Les prestations vont des avis sur la sécurité des additifs alimentaires, des médicaments vétérinaires et des résidus de pesticides et des risques associés aux contaminants de l'alimentation jusqu'à l'efficacité des options de contrôle des dangers biologiques et aux risques liés aux nouvelles technologies. Dans les situations d'urgence, des bilans/évaluations rapides sont entrepris pour fournir des avis scientifiques provisoires. Dans le domaine de la santé végétale, la FAO facilite les discussions entre les experts phytosanitaires mondiaux pour poser la base des normes et des directives qui, une fois adoptées, seront appliquées au niveau national. Ces conseils couvrent des questions générales comme l'évaluation du risque phytosanitaire, les systèmes d'importation et d'exportation et les procédures de surveillance et d'éradication ainsi que des informations plus spécifiques sur les procédures de diagnose et de traitement phytosanitaires. Globalement, ces avis fournissent la base de programmes nationaux de protection végétale plus solides destinés à empêcher l'entrée ou la dissémination des organismes nuisibles pour les végétaux.

III. Renforcement des capacités

5. Les activités de renforcement des capacités de la FAO - en amont et en aval du travail des organismes de normalisation - assurent sur le long terme la légitimité mondiale des normes internationales.

6. Si la demande d'avis scientifiques pour soutenir l'élaboration des normes internationales s'accroît, les pays doivent recueillir davantage de données et d'autres informations pertinentes de qualité pour permettre des évaluations des risques fiables. Il faut pour cela que les pays soient en mesure de planifier la collecte des données qui contribuent à l'élaboration des normes présentant un intérêt stratégique et possèdent les infrastructures et l'expertise techniques nécessaires.

7. La promotion d'une participation de plus en plus effective des pays en développement aux délibérations des organes de normalisation requiert le renforcement en amont des institutions et programmes nationaux qui facilite la participation des acteurs et experts intéressés à la mise au point des positions nationales.

8. Si les normes du Codex et de la Convention internationale pour la protection des végétaux sont des instruments essentiels à la gestion de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé des plantes, leur simple existence ne suffit pas : les pays doivent être en mesure d'appliquer les

normes. La plupart des pays en développement ont besoin d'une assistance technique pour y parvenir.

9. La FAO s'associe avec ses États membres pour promouvoir un environnement favorable à l'élaboration et à l'application des normes qui exige une approche multisectorielle. Les ressources humaines et financières limitées de la FAO rendent nécessaire la mise au point de moyens d'assistance de plus en plus efficaces. Cela est à l'origine de l'accent croissant mis par la FAO sur l'élaboration de directives, de manuels techniques et d'autres instruments mis à la disposition des pays ou des partenaires du développement. Ces matériaux techniques portent sur des éléments spécifiques du système national de contrôle comme les laboratoires ou les systèmes d'inspection ou sur des questions transversales telles que les instruments d'évaluation des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments et de protection des végétaux ou les guides d'analyse des risques.

IV. La voie à suivre

10. La capacité de la FAO à répondre d'une manière aussi rapide qu'efficace aux demandes croissantes des pays en développement pour obtenir une assistance dans le renforcement des capacités sur les dossiers sanitaires et phytosanitaires exige que la FAO intensifie ses efforts pour mettre au point des partenariats stratégiques et de nouveaux mécanismes afin de mobiliser les ressources techniques, financières et humaines. Une des initiatives allant dans ce sens récemment lancée par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé est l'Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation¹: il s'agit d'un cadre de mobilisation des ressources pour la fourniture d'avis scientifiques et pour des projets visant à faire collecter par les pays en développement des données qui seront prises en compte dans l'élaboration des avis scientifiques. Il existe plusieurs exemples de partenariats et de réseaux stratégiques associant des groupes de la société civile, des établissements universitaires et des associations du secteur privé qui ont soutenu le développement des instruments de renforcement des capacités et étendu la portée des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la préservation de la santé végétale. Le renforcement et l'extension de ces partenariats et de ces réseaux dans le respect de la neutralité et de l'indépendance de la FAO permettront à l'Organisation de continuer à remplir son rôle décisif qui est d'améliorer la gestion de la sécurité sanitaire des aliments et de la préservation de la santé végétale dans les États membres.

11. La FAO mettra davantage l'accent sur les instruments de soutien à l'action publique qui aident les décideurs à prendre leurs décisions d'investissement dans les ressources humaines, les infrastructures et les programmes réglementaires et non réglementaires liés à la maîtrise de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé végétale .

12. Les bureaux décentralisés de la FAO à l'échelon national, sous-régional et régional joueront un rôle accru pour aligner les programmes de renforcement des capacités de la FAO avec les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et les priorités régionales et pour améliorer la collaboration avec les partenaires adéquats chargés de l'application.

13. Un nombre croissant d'agences fournissent une assistance technique dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la préservation de la santé végétale. La FAO continuera d'œuvrer pour améliorer la coordination avec le systèmes de l'ONU et accroître le rôle joué par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce dans la promotion d'une meilleure coordination entre toutes les agences concernées.

¹ http://www.fao.org/ag/agn/agns/advice_en.asp